



BILAN 2018

L'AAPPMA Thoré - Montoire au fil de l'eau se compose de :

NOM Prénom	Fonction	NOM Prénom	Fonction
SAVINEAUX Serge	Président	BETTE Dominique	Trésorier
SUR Jean-Yves	Vice-président	BRETON Thomas	Trésorier-adjoint
PLOUX Christian	Vice-président	MIRAULT Adeline	Secrétaire

La vente de cartes de pêche a été relativement stable cette année par rapport à 2017.

Les activités de 2018 (comme l'enduro carpes, le challenge carnassiers, concours à la pêche au coup etc...) se sont bien déroulées. A chaque manifestation, des poissons ont été pris, mesurés, photographiés et remis à l'eau avec la satisfaction des pêcheurs. La météo a été avec nous à chaque manifestation.

Travaux effectués :

- Le local de Saint Quentin a entièrement été terminé (Bardage, électricité, isolation). Celui-ci est très utilisé pour les réunions de l'AAPPMA, l'école de pêche et les rendez-vous des chasseurs.
- Le nettoyage de la rivière « Le Boulon » au Gué du Loir, en partie acquise par la fédération, est terminée.
- Les alevinages ont commencé



Étang de Lunay



Alevinage

Activités prévues pour 2019

- une zone de pêche pour personne en situation de handicap sera réalisée courant 2019 au plan d'eau de Saint Martin Des Bois.

- enduro carpes ;
- Challenge carnassiers
- Alevinage en poissons blancs, truites et carnassiers.

Notre AAPPMA dispose de 4 gardes à ce jour avec pour surveiller la bonne pratique de la pêche et le respect de l'environnement.

ÉCOLE DE PÊCHE

L'école de pêche a débuté mi-septembre et compte maintenant 15 enfants. Quatre animateurs bénévoles les encadrent.



Rappel de la réglementation de la pêche :

- Il est rappelé à toutes et à tous, qu'il est obligatoire d'avoir une carte de pêche pour pêcher sur les eaux libres (rivières), même chez soi.
- Les propriétaires ou locataires de terrain privé en bord de loir ou de Braye qui s'adonne à la pêche doivent avoir une carte de pêche.
- La taille du brochet est de 60 cm et celle du sandre est de 50 cm. Un quotta de 3 carnassiers par jour dont 2 brochets maxi est à respecter.

Le tarif des cartes de pêche 2018

Type de carte de pêche	Tarif	Type de carte de pêche	Tarif
Carte interfédérale	96 €	Carte « hebdomadaire »	32 €
Carte « majeur »	76 €	Carte « journalière »	10 €
Carte « mineur »	20 €	Carte « découverte »	6 €
Carte « découverte femme »	33 €	Timbre EHGO seul	30 €

Les points de vente sont :

Lieu	Ville	Lieu	Ville
Articles de pêche GARNIER	Montoire/Loir	Épicerie « Le Relais »	Azé
Hôtel de France	Sougé	Bar « Côteaux du Loir »	Villiers/loir
Boucle d'or	St Martin		
Ou sur le site : www.cartedepêche.fr directement chez vous			

Le bureau vous souhaite une bonne pêche pour 2019.

**L'Assemblée Générale se déroulera le samedi 23 février 2019 à 15h00
à la salle Marie de Luxembourg à Montoire.**

Adresse : AAPPMA Thoré-Montoire

470 Les Clouzeaux 41360 LUNAY

Tél : 02-54-72-04-41 ou Portable : 06-80-14-20-23

E mail : aappmadethorelarochette@gmail.com